

## Conseil Municipal du 23 juin 2015

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : Mme Gervais procuration Mme Désiles.

### 1. Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Après exposé du Maire sur les 3 options de répartition du FPIC, le conseil après en avoir délibéré adopte la répartition de droit commun par 9 voix pour, 1 abstention, et 4 voix pour l'option 2 : répartition libre.

### 2. Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

M le Maire demande au conseil de se prononcer pour avis, sur la prise en charge par la communauté de Communes de la réalisation d'un PLUI.

Par 12 voix contre et 2 abstentions, le conseil Municipal de Soultré émet un avis défavorable.

### 3. Questions diverses :

- Réunion du Jalais : Mme Drouineau . Lors de cette réunion ont été actées la décision de mettre en œuvre le télérelevé des compteurs d'eau ainsi que l'augmentation de 2% du prix de l'eau.

-M. Ledru donne le compte rendu du conseil d'Ecole qui s'est tenu à Ardenay.